

INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL 28 MARS 2014

Ouverture de la séance par M. LAURENCE Jean-Yves Maire de St Georges Montcocq

1) Élection du Maire

Discours d'introduction prononcé par M. André TALVAST, doyen de l'Assemblée, chargé de présider l'installation du conseil municipal

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-8 du CGCT la présidence est confiée au doyen d'âge, **André TALVAST**

André TALVAST procède à l'appel nominatif des conseillers municipaux élus à l'occasion du scrutin du 23 MARS 2014

		PRESENTS
BEUVE	Nicole	1
BIDOT	Ludivine	1
DAMOVILLE	Stéphane	1
DUCHEMIN	Gilbert	1
HENNEQUIN	Patrick	1
LARSONNEUR	Nathalie	1
LAURENCE	Jean-Yves	1
LEBAS	Isabelle	1
LEBOURGEOIS	Alain	1
LEGOURD'HIER	Catherine	1
LEGROS	Sylvain	1
MAUDUIT	Patrick	1
STCHEPINSKY	Catherine	1
REY-DORENE	Danielle	1
TALVAST	André	1

André TALVAST constate la présence de 15 conseillers et déclare que la condition de quorum posée à l'article L.2122-17 du CGCT est remplie.

Élection du Maire

André TALVAST rappelle les conditions d'élection du Maire (articles L.2122-4 et L.2122-7 du CGCT):

« Le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil Municipal. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu. »

Un secrétaire de séance est désigné en la personne de-Patrick MAUDUIT

André désigne deux assesseurs *comme suit le plus jeune et le plus âgé*
Ludivine BIDOT et Nicole BEUVE

Le Président de la séance M. André TALVAST invite à procéder au premier tour de scrutin.

M. André TALVAST demande s'il y a des candidatures pour ce premier tour de scrutin

Monsieur Jean-Yves LAURENCE fait acte de candidature.

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	15
- Nombre de bulletins à déduire (blancs et nuls) :	0
- Suffrages exprimés :	15
- Majorité absolue :	8
- a obtenu :	15

Monsieur Jean-Yves LAURENCE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est déclaré élu.

Monsieur Jean-Yves LAURENCE est proclamé **Maire** et immédiatement installé.

*Discours prononcé par **Monsieur Jean-Yves LAURENCE** élu Maire de la commune*

2) Création du nombre de poste d'adjoints

Monsieur Jean-Yves LAURENCE, le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil Municipal.

En vertu de l'article L 2122-2 du Code Général des collectivités Territoriales, le Conseil Municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil municipal.

Lorsque ce nombre n'est pas rond, il est arrondi à l'entier inférieur.

Ainsi le seuil des 30 % n'est pas dépassé.

Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de **4** adjoints.

Il vous est proposé la création de **3 postes d'adjoints**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide par 14 voix pour, 1 voix contre et 0 abstentions, la création **de 3 postes** d'adjoints au Maire.

3) Élection des adjoints

Le Maire propose de procéder à l'élection des adjoints.

Élection du premier adjoint.

Monsieur Patrick MAUDUIT a fait acte de candidature.

Le Maire invite à procéder au premier tour de scrutin.

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : **15**
- Nombre de bulletins à déduire (blancs et nuls) : **0**
- Suffrages exprimés : **15**
- Majorité absolue : **8**
- a obtenu : **15**
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : **15**

Monsieur Patrick MAUDUIT ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est déclaré élu.

Monsieur Patrick MAUDUIT est proclamé **premier adjoint** et immédiatement installé.

Élection du second adjoint.

Monsieur André TALVAST a fait acte de candidature.

Le Maire invite à procéder au premier tour de scrutin.

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : **15**
- Nombre de bulletins à déduire (blancs et nuls) : **0**
- Suffrages exprimés : **15**
- Majorité absolue : **8**
- a obtenu : **15**
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : **15**

Monsieur André TALVAST ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est déclaré élu.

Monsieur André TALVAST est proclamé **second adjoint** et immédiatement installé.

Élection du troisième adjoint.

Messieurs Gilbert DUCHEMIN, Stéphane DAMOUILLE ont fait acte de candidature.

Le Maire invite à procéder au premier tour de scrutin.

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : **15**
- Nombre de bulletins à déduire (blancs et nuls) : **0**
- Suffrages exprimés : **15**
- Majorité absolue : **8**
- a obtenu : **Gilbert DUCHEMIN** **13**
- a obtenu : **Stéphane DAMOUILLE** **01**
- a obtenu : **Alain LEBOURGEOIS** **01**

Monsieur Gilbert DUCHEMIN ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est déclaré élu. **Monsieur Gilbert DUCHEMIN** est proclamé **troisième adjoint** et immédiatement installé.

4) Présentation des futures commissions municipales

COMMISSIONS	DOMAINES
Finances	<p>Le rôle de cette commission est de proposer une vision globale et stratégique au plan financier, économique, dans le respect des orientations du Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> ³⁵/₁₇ Établissement des budgets ³⁵/₁₇ Suivi budgétaire ³⁵/₁₇ Réalisation d'emprunts ³⁵/₁₇ Fixation des tarifs municipaux
Développement économique	<p>Le rôle de cette commission est de proposer une vision globale au plan économique, et d'aider, de suivre les installations et de mettre en place des relations avec tous les entrepreneurs, commerçants, artisans, agriculteurs, acteurs économiques de la commune</p>
Urbanisme, Habitat	<p>Le rôle de cette commission est d'étudier et de proposer la mise en œuvre du PLU ou de tout autre document d'urbanisme prospectif ou opérationnel sur la commune avec l'étude et la mise en place de programme d'habitat et la participation à la commission d'attribution des logements HLM</p>
Appel d'offres Président	<p>Cette commission est la seule habilitée à l'ouverture des plis des marchés. Elle aide à définir les appels d'offres</p>
Cadre de Vie	<p>Cette commission traite de toutes les questions relatives à l'aménagement du territoire, au développement durable, à la gestion et à la mise en valeur du patrimoine communal, en prenant en compte les exigences environnementales, la préservation du cadre de vie.</p> <ul style="list-style-type: none"> ³⁵/₁₇ Entretien de la voirie communale, chemins piétonniers ³⁵/₁₇ Relations avec le Conseil Général pour les routes ³⁵/₁₇ Aménagements routiers ³⁵/₁₇ Création et entretiens des espaces verts ³⁵/₁₇ Préservation du petit patrimoine (fontaines, bâtiments, lavoirs, etc) ³⁵/₁₇ Éclairage public
Éducation - jeunesse	<p>Cette commission A en charge le suivi de la vie éducative et culturelle et sportive des enfants de la commune. Suivi scolaire</p> <ul style="list-style-type: none"> ³⁵/₁₇ Relations équipe enseignante et inspection académique ³⁵/₁₇ Cantine, garderie (Services périscolaires) ³⁵/₁₇ Activités périscolaires ³⁵/₁₇ Autres services à développer
Communication, Culture, vie associative	<p>Cette commission intervient dans la communication et l'animation de la vie locale ainsi que dans des domaines aussi variés que le sport, la culture, la jeunesse,</p> <ul style="list-style-type: none"> ³⁵/₁₇ Bulletin d'information : St Georges Infos. ³⁵/₁₇ Relation avec la presse ³⁵/₁₇ Organisation des manifestations : Vœux, Noël, expositions, concerts, inauguration... ³⁵/₁₇ Repas annuel des aînés ³⁵/₁₇ EM@
Listes électorales	<p>Cette commission assure l'actualisation des listes électorales</p>
Bâtiments, Patrimoine et sécurité des biens.	<p>Cette commission traite de toutes les questions relatives à l'aménagement, à la gestion et à la mise en valeur du patrimoine bâti communal, en prenant en compte les exigences de sécurité des biens.</p>
Action sociale, santé, insertion	<ul style="list-style-type: none"> ³⁵/₁₇ Action sociale ³⁵/₁₇ Suivi des personnes sensibles ³⁵/₁₇ Relations avec le Conseil Général ³⁵/₁₇ Logement social
Cimetière Président :	<p>Gestion du cimetière Entretien</p>

Commission des impôts directs	Réunion annuelle qui détermine les valeurs locatives des constructions.
Manche Numérique	Participation à l'assemblée générale annuelle de la commission de gestion de Manche Numérique.
SDEM	Participation au réunion du syndicat départemental d'énergie de la Manche

CONSEIL ADMINISTRATION du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le CCAS anime une action générale de prévention et de développement social. Il est le centre d'analyse des besoins sociaux de l'ensemble de la population, notamment ceux des familles, des jeunes, des personnes âgées, des personnes handicapées et des personnes en difficulté.

Le CCAS constitue et tient un fichier des personnes bénéficiaires d'une prestation d'aide sociale ou d'aide médicale légale ou facultative, résidant sur le territoire de la commune. Les informations nominatives de ce fichier sont protégées par le secret professionnel.

Le CCAS exerce son action en liaison étroite avec les services et institutions publics privés de caractère social; à cet effet, il peut mettre en œuvre des moyens de concertation ou de coordination.

Le CCAS participe à l'instruction des demandes d'aide sociale légale et transmet ces demandes dont l'instruction incombe à une autre autorité. Le CCAS participe également à l'instruction des dossiers de demande de RMI.

Le CCAS procède aux enquêtes sociales en vue d'établir ou de compléter le dossier d'admission de demande d'aide sociale ou médicale.

Le CCAS peut dans le cadre de son action générale de prévention et de développement social (dans les domaines de l'alimentation, de l'hygiène, de l'habillement, des transports, des actions éducatives, culturelles, sportives ou de loisirs, les services aux personnes âgées et aux personnes handicapées) intervenir au moyen de prestations financières remboursables ou non ou de prestation en nature.

Le CCAS sera administré par un conseil d'administration composé pour moitié, d'élus de la commune et, pour moitié, de personnes nommées pour leurs compétences.

	NOM	Prénom	SIGNATURE
1	LAURENCE	Jean-Yves	
2	MAUDUIT	Patrick	
3	TALVAST	André	
4	DUCHEMIN	Gilbert	
5	LE BAS	Catherine	
6	REY-DORENE	Danielle	
7	LEGOURD'HIER	Catherine	
8	BEUVE	Nicole	
9	LEBOURGEOIS	Alain	
10	STCHEPINSKY	Catherine	
11	HENNEQUIN	Patrick	
12	BIDOT	Ludivine	
13	LARSONNEUR	Nathalie	
14	LEGROS	Sylvain	
15	DAMOVILLE	Stéphane	